



Republique Française

MAIRIE de BAYONVILLE-SUR-MAD

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, les vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de BAYONVILLE SUR MAD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame **Marie-Line ROCH**, Maire.

Nombre de membres :	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

DATE DE CONVOCATION : 23 mars 2026

PRESENTS : MM. ADAM. BELGRINE. BURGER. CHANTRAINE.
MARQUET. TRAVERSA. Mmes DIEUDONNE. MANNS. PANSIOT.
PETITNICOLAS.

ABSENT(S) : –

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. PANSIOT

2026-011. OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PRÊT D'EXPOSITION (Bibliothèque)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer la convention de prêt d'exposition entre les Éditions du Lombard et la Commune.

2026-012. OBJET : TRAVAUX EN FORET 2026

Le conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le programme de travaux 2026 présenté par l'ONF.

2026-013. OBJET : MISE A L'ETAT D'ASSIETTE 2026

[Complément de la délibération du 17 novembre 2025 - DCM 2025-026]

Le conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l'ajout de la parcelle 2 à l'état d'assiette 2026.

Fixe la destination des coupes en Bois sur Pieds (BSP).



2026-014. OBJET : ENGAGEMENT A LA CERTIFICATION PEFC (Forêt)

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- *Valoriser les bois de la Commune lors des ventes.*
- *Accéder aux aides public en lieu avec la forêt.*
- *Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt.*
- *Participer à une démarche de filière permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.*
- *Autoriser le Maire à signer les documents nécessaires à cet engagement.*

2026-015. OBJET : INDEMNITÉS ADJOINTS

Le conseil Municipal fixe le taux de l'indemnité des adjoints : Monsieur Patrick CHANTRAINE, Madame Eva PETITNICOLAS et Monsieur Luc ADAM à 298.43€ chacun de l'indice brut de la grille indiciaire de la fonction publique.

2026-016. OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU VAL DE MAD

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants.
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, uninominal, et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués :

Premier tour de scrutin :

Élection du Titulaire :

Nombre de bulletins onze (11)

Bulletin(s) blanc(s) ou ne contenant pas une désignation suffisante 0 Zéro

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 11 Onze

Majorité absolue Six (6)

Ont obtenu :

Mme ROCH Marie-Line onze (11) Voix

Mme ROCH Marie-Line, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué.

Élection des deux Suppléants :

Nombre de bulletins onze (11)

Bulletin(s) blanc(s) ou ne contenant pas une désignation suffisante 0 Zéro

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 11 Onze

Majorité absolue Six (6)

Ont obtenu :

M. BELGRINE Julien onze (11) Voix

Nombre de bulletins onze (11)

Bulletin(s) blanc(s) ou ne contenant pas une désignation suffisante 0 Zéro

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 11 Onze

Majorité absolue Six (6)

Ont obtenu :

M. MARQUET Jimmy onze (11) Voix



2026-017. OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ECOLE

Deux Délégués : **Mme ROCH Marie-line et M. BELGRINE Julien**
Sont désignés représentants au conseil d'école.

2026-018. OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX AU GROUPEMENT FORESTIER DU VAL DE MAD

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires.
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, uninominal, et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués :
Premier tour de scrutin :

Élection du Titulaire N°1 :

Nombre de bulletins onze (11)
Bulletin(s) blanc(s) ou ne contenant pas une désignation suffisante 0 Zéro
Reste pour le nombre de suffrages exprimés 11 Onze
Majorité absolue Six (6)
Ont obtenu :
Mme ROCH Marie-Line onze (11) Voix
Mme ROCH Marie-Line, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué.

Élection du Titulaire N°2:

Nombre de bulletins onze (11)
Bulletin(s) blanc(s) ou ne contenant pas une désignation suffisante 0 Zéro
Reste pour le nombre de suffrages exprimés 11 Onze
Majorité absolue Six (6)
Ont obtenu :
M. CHANTRAINE Patrick onze (11) Voix
M. CHANTRAINE Patrick, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué.

Élection du Titulaire N°3:

Nombre de bulletins onze (11)
Bulletin(s) blanc(s) ou ne contenant pas une désignation suffisante 0 Zéro
Reste pour le nombre de suffrages exprimés 11 Onze
Majorité absolue Six (6)
Ont obtenu :
M. TRAVERSA Josselin onze (11) Voix
M. TRAVERSA Josselin, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué.



2026-019. OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE DEFENSE

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, uninominal, et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués :

Élection du Titulaire :

Nombre de bulletins onze (11)

Bulletin(s) blanc(s) ou ne contenant pas une désignation suffisante 0 Zéro

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 11 Onze

Majorité absolue Six (6)

Ont obtenu :

Mme PETITNICOLAS Eva onze (11) Voix

Mme PETITNICOLAS Eva, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué.

2026-020. OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE AU PARC REGIONAL DE LORRAINE

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, uninominal, et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués :

Élection du Titulaire :

Nombre de bulletins onze (11)

Bulletin(s) blanc(s) ou ne contenant pas une désignation suffisante 0 Zéro

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 11 Onze

Majorité absolue Six (6)

Ont obtenu :

Mme PANSIOT Lorelei onze (11) Voix

Mme PANSIOT Lorelei, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué.



2026-021. OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASA (Chemin des Allemands)

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, uninominal, et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués :

Premier tour de scrutin :

Élection du Titulaire :

Nombre de bulletins onze (11)

Bulletin(s) blanc(s) ou ne contenant pas une désignation suffisante 0 Zéro

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 11 Onze

Majorité absolue Six (6)

Mme ROCH Marie-Line onze (11) Voix

Mme ROCH Marie-Line, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué.

Élection d'un Suppléant :

Nombre de bulletins onze (11)

Bulletin(s) blanc(s) ou ne contenant pas une désignation suffisante 0 Zéro

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 11 Onze

Majorité absolue Six (6)

Ont obtenu :

M. TRAVERSA Josselin onze (11) Voix

2026-022. OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMUNES FORESTIERES (COFOR)

Le conseil après en avoir délibéré décide de nommer **M. CHANTRAINE Patrick. Titulaire** et **M. ADAM Luc Suppléant** pour représenter la Commune au sein des Communes forestières de Meurthe et Moselle.

2026-023. OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Le conseil après en avoir délibéré décide de nommer trois Titulaires et trois suppléants à la Commission d'appel d'offre.

Présidente : Madame Marie-Line ROCH

3 Titulaires :

M. BURGER Jean-Pierre

M. ADAM Luc

M. CHANTRAINE Patrick

3 Suppléants :

M. TRAVERSA Josselin

M. BELGRINE Julien

M. MARQUET Jimmy

Acte rendu exécutoire

- ✓ après dépôt en Sous-Préfecture : le 30 mars 2026
- ✓ affiché ou notifié le 30 mars 2026

le Maire,
Marie-Line ROCH



Pour extrait conforme
le Maire,
Marie-Line ROCH



